

---

## Recommandations des organes consultatifs sectoriels concernant les réunions sectorielles mondiales pour 2022-23

Secteurs	Propositions *
Médias; culture; divertissement et arts graphiques	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement
Commerce (commerce de détail)	Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent
Fonction publique	Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique
Production de pétrole et de gaz	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière
Industries mécaniques et électrotechniques	Travaux de recherche sur le travail décent et durable dans la gestion des déchets électriques et électroniques en vue de la tenue d'une réunion d'experts au cours d'une future période biennale
Agriculture; plantations; autres secteurs ruraux (industrie agroalimentaire)	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables
Hôtellerie-restauration et tourisme	Réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme
Voies de navigation intérieures	Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures
Transport maritime	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime
Pêche	Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs (sous réserve de l'examen de la suspension de l'application du Règlement des réunions d'experts et de l'approbation des organes compétents de l'OMI)
Transport (aviation civile)	Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile

\* Conformément au Règlement des réunions techniques et au Règlement des réunions d'experts, le titre précis, les dates, la durée, le lieu, l'ordre du jour et les résultats attendus des réunions seront arrêtés par le Conseil d'administration à une date ultérieure.

---